Pour diffusion immédiate : 06/10/2022 **GOUVERNEURE KATHY HOCHUL**

DÉCLARATION DE LA GOUVERNEURE HOCHUL À PROPOS DE LA LOI SUR L'AMÉLIORATION DU PORT D'ARMES DISSIMULÉES

« À la suite de la décision irréfléchie de la Cour suprême qui a bouleversé des décennies de droit établi, dans un contexte de crise nationale de la violence armée, la législature de l'État et moi-même avons agi de manière décisive pour assurer la sécurité des New-Yorkais. La loi sur l'amélioration du port d'armes dissimulées (Concealed Carry Improvement Act) a été soigneusement élaborée pour mettre en place des restrictions de bon sens concernant les permis de port d'armes dissimulées.

Bien que cette décision maintienne certains aspects de la loi, il est profondément décevant que le juge veuille limiter ma capacité à assurer la sécurité des New-Yorkais et à prévenir d'autres violences insensées liées aux armes à feu. Nous collaborons avec le bureau du procureur général pour examiner attentivement la décision et discuter des futures étapes en vue d'un appel. Je continuerai à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour lutter contre le fléau de la violence armée et protéger les New-Yorkais ».

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418